



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2685**

commune (s) : Bron - Rillieux la Pape

objet : Travaux d'aménagement de carrés et clairières dans les parcs cimetières de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 : terrassement-voirie réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011

Décision n° B-2011-2685

commune (s) : Bron - Rillieux la Pape

objet : **Travaux d'aménagement de carrés et clairières dans les parcs cimetières de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 : terrassement-voirie réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 94-5773 du 19 décembre 1994, le Conseil de communauté a décidé de confier la délégation de la gestion des cimetières de la Communauté urbaine de Lyon pour une durée de 25 ans à la Société d'aménagement urbain et rural (SAUR). La Communauté urbaine reste cependant maître d'ouvrage pour un certain nombre d'investissements à réaliser dans les parcs cimetières de Bron Parilly et Rillieux la Pape, au titre de l'article 13 de la convention de délégation. Chaque année, le délégataire transmet les besoins de réalisation des carrés et clairières en caveaux.

Les marchés relatifs à ces travaux d'aménagement de carrés et clairières dans les parcs cimetières de la Communauté urbaine correspondent aux 3 lots suivants :

- lot n° 1 : fourniture et mise en place des caveaux,
- lot n° 2 : terrassement-voirie réseaux divers (VRD),
- lot n° 3 : espaces verts.

L'aménagement des clairières comporte les éléments suivants :

- la préparation du terrain pour la mise en place des caveaux qui comprend les travaux de terrassement et de fondation (radier ou longrines),
- la réalisation des réseaux divers (eaux pluviales, drainage, etc.),
- la mise en œuvre des caveaux autonomes par assemblage des différents éléments et équipements pour livrer un ensemble répondant à la norme NFP 98.049,
- la mise en place de cavurnes, de columbarium et de mobiliers urbains,
- le remblaiement des fouilles et l'exécution des voiries,
- l'aménagement des espaces verts.

Au mois de décembre 2010, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour le renouvellement de ces marchés.

A l'issue de cette procédure d'appel d'offres ouvert, les 3 lots ont été attribués puis ont donné lieu à la notification des marchés correspondants, et ce après avoir autorisé monsieur le Président à signer le marché (décision n° B-2011-2324 du Bureau du 16 mai 2011) :

- lot n° 1 : fourniture et mise en place des caveaux, entreprise JB Industrie,
- lot n° 2 : terrassement - VRD, entreprise Asten,
- lot n° 3 : aménagement d'espaces verts, entreprise Nature.

Cependant, suite à la résiliation anticipée pour motif d'intérêt général du marché conclu avec l'entreprise Asten (montants minimum et maximum erronés dans l'acte d'engagement fournis par la société dans le cadre de la consultation), il s'avère nécessaire de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert relative au lot n° 2 : terrassement-VRD.

Ce lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 ans.

Il comporterait un engagement de commande minimum et maximum de commandes sur chaque période ferme et reconductible de 2 ans :

- lot n° 2 : terrassement-VRD :

- . montant HT minimum sur 2 ans : 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC,
- . montant HT maximum sur 2 ans : 960 000 € HT, soit 1 148 160 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président, à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels relatifs au lot n° 2 : terrassement-VRD pour un montant minimum sur 2 ans de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC, et maximum sur 2 ans de 960 000 € HT, soit 1 148 160 € TTC.

2° - La dépense sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2012 et suivants - compte 231 330 - fonction 026 - opération n° 1674, dans la limite de l'autorisation de programme individualisée affectée à cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.